maintenant!

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 juin 2010 Séance du 20 mai 2010

27 Acquisition de divers délaissés et portions de voiries, propriété de Oise Habitat,

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CARLIER Mme BASMAISON M. ASSAMTI Mme M'BAYE-DIAO M SEGUIN Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. ABBA-SIDICK Pouvoir à : M. BOUHLAMANE Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS M. NACHITE Mme RIFFAULT M. VARLET M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

Nombre de conseillers en exercice

39

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

34

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de régulariser la situation de divers délaissés et portions de voiries appartenant à Oise Habitat. Ces parcelles de terrain en nature de voiries, trottoirs et parkings, sont réparties sur l'ensemble de la commune.

A cette fin, Oise Habitat propose de céder à la ville, à titre gratuit, les parcelles suivantes cad

section XD 268 (38 m²)

- section AO 399 (642 m²), 779 (282 m²)

- section AZ 129 (92 m²)

Compte tenu de leur affectation (voiries et trottoirs), ces parcelles feront l'objet d'une procédure procédure procédure de leur affectation (voiries et trottoirs), ces parcelles feront l'objet d'une procédure procéd

1 6 JUIN 2010

En date du 13 novembre 2009, pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques, France Domaine a fixé la

valeur de ces parcelles à 150 euros.

Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter cette acquisition à titre gratuit et d'autoriser monsieur le

Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter cette acquisition à titre gratuit et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.





maintenant!

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29, Vu l'estimation de France Domaine en date du 13 novembre 2009, Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme» en date du 20 mai 2010, Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'acquisition par la commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées sur Creil :

section XD 268 pour 38 m²

- section AO 399, 779 pour un total de 924 m²

section AZ 129 pour 92 m²

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville, compte 2118/0009/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 6 JUIN 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Maire de Créil, Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raluy

Reil

SOUS-PREFECTURE

60300 SENLIS



